



**F A É C U M**

# **DEMANDES BUDGÉTAIRES**

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Rédaction :

François Allard, conseiller politique

Révision :

Méganne Joyal, coordonnatrice aux affaires externes

Alecsandre Sauvé-Lacoursière, secrétaire général

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 personnes étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

<b><u>LISTE DES FIGURES</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>2. FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b><u>3. TRANSITION ÉCOLOGIQUE</u></b>	<b><u>18</u></b>
<b><u>4. RÉMUNÉRATION DES STAGES</u></b>	<b><u>20</u></b>
<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b><u>23</u></b>
<b><u>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</u></b>	<b><u>24</u></b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	<b><u>25</u></b>

## LISTE DES FIGURES

<b>FIGURE 1 :</b> POURCENTAGE DU REVENU D'EMPLOI RETENU COMME CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PERSONNE ÉTUDIANT AUX FINS DU CALCUL DE L'AFE EN FONCTION DU REVENU D'EMPLOI, POUR UN REVENU PROTÉGÉ DE 1632 \$	<b>9</b>
<b>FIGURE 2 :</b> POURCENTAGE DU REVENU D'EMPLOI RETENU COMME CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PERSONNE ÉTUDIANT AUX FINS DU CALCUL DE L'AFE EN FONCTION DU REVENU D'EMPLOI, POUR UN REVENU PROTÉGÉ DE 2312 \$	<b>10</b>
<b>FIGURE 3 :</b> COMPOSITION DES PRODUITS DES UNIVERSITÉS POUR L'ANNÉE 2002-2003	<b>12</b>
<b>FIGURE 4 :</b> COMPOSITION DES PRODUITS DES UNIVERSITÉS POUR L'ANNÉE 2021-2022	<b>12</b>
<b>FIGURE 5 :</b> COMPOSITION DE LA CONTRIBUTION ÉTUDIANTE, 2003-2003	<b>14</b>
<b>FIGURE 6 :</b> COMPOSITION DE LA CONTRIBUTION ÉTUDIANTE, 2021 - 2022	<b>14</b>
<b>FIGURE 7 :</b> ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX D'INFLATION ET TAUX D'INDEXATION DES DROITS DE SCOLARITÉ	<b>16</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>ADEESE-UQAM</b>	Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal
<b>AFE</b>	Aide financière aux études
<b>CCAFE</b>	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>IRIS</b>	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
<b>FAÉCUM</b>	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
<b>FIO</b>	Frais institutionnels obligatoires
<b>PEV2030</b>	Plan pour une économie verte 2030
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>RCLALQ</b>	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèque et de logement
<b>UTILE</b>	Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant

## INTRODUCTION

Le présent mémoire contient les demandes que la Fédération des associations étudiantes du campus l'Université de Montréal (FAÉCUM) désire porter au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025. Les nouveaux investissements demandés représentent des moyens d'atténuer les effets de deux des crises que traverse actuellement le Québec.

La première concerne le coût de la vie dont l'augmentation a continué, en 2023, d'appauvrir la classe étudiante. Son niveau élevé continue d'éroder la qualité de vie de la communauté étudiante puisqu'elle réduit fortement sa capacité à se procurer un grand nombre de biens et de services. L'indice des prix à la consommation (IPC) a crû, au Québec, de plus de 11 % entre les mois de septembre 2021 et 2023<sup>1</sup> et certaines de ses composantes ont connu des hausses encore plus importantes. Le prix des logements et celui des aliments, qui composent une bonne partie du budget de la plupart des personnes étudiantes, ont effectivement augmenté de 11,6 % et de 18,5 %, respectivement<sup>2</sup>. Dans ce contexte, il apparaît urgent que le gouvernement investisse pour diminuer au maximum les effets de ces hausses de prix sur la qualité de vie de la population étudiante. Tout d'abord pour préserver l'accessibilité aux études, mais aussi pour diminuer la précarité matérielle vécue par cette communauté. À cette fin, une série de demandes visant à accroître le revenu et diminuer les dépenses des personnes étudiantes au moyen de nouveaux investissements dans l'aide financière aux études (AFE), le financement des universités et pour la rémunération des stages sera proposé.

La seconde crise est celle qui touche le climat. La multiplication des feux de forêts, inondations et autres épisodes climatiques extrêmes au Québec et dans le monde cet été constitue un autre rappel de l'urgence d'accroître rapidement l'argent public consacré à la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ses effets. En tant que gestionnaires de grands parcs immobiliers, les universités du Québec ont un rôle à jouer à cet effet. Dans ce contexte, d'autres recommandations se concentreront sur des demandes d'investissements qui permettraient d'accélérer la transition écologique des universités.

Comptant plus de 310 000 personnes inscrites<sup>3</sup> dans les 19 établissements universitaires de la province, la communauté étudiante du Québec possède un poids politique qui commande une lecture attentive de ses demandes. Celles regroupées dans ce mémoire représentent les besoins des 40 000 membres de la Fédération. La FAÉCUM demande qu'elles trouvent leur place dans le prochain budget de l'État québécois.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage désaisonnalisées, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (Tableau 18-10-0004-13; consulté le 26 octobre 2023), <https://doi.org/10.25318/1810000401-fra>.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur. Direction générale des politiques et de la performance, *Rapport annuel 2020-2021 – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2021). p. 9.

# 1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

En 2023, l'AFE demeure l'un des principaux moyens à la disposition de la communauté étudiante pour diminuer sa précarité financière en bonifiant ses revenus. En 2020-2021, l'année la plus récente pour laquelle ces statistiques sont disponibles, le programme comptait plus de 66 000 bénéficiaires dans l'ensemble des universités québécoises<sup>4</sup>, soit 21 % de l'ensemble de l'effectif étudiant universitaire<sup>5</sup>. Sur une base annuelle, l'aide moyenne s'élevait alors à 9311 \$ par prestataire<sup>6</sup>. Alors que le coût de la vie connaît une hausse marquée dans l'ensemble des régions québécoises et que, selon une enquête récente de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), 62 % des personnes étudiantes avaient un revenu annuel de moins de 20 000 \$<sup>7</sup>, l'importance de continuer à financer adéquatement le programme de l'aide financière aux études apparaît incontournable. À cette fin, la Fédération désire porter à l'attention du gouvernement quelques enjeux susceptibles d'être résolus au moyen d'un meilleur financement du programme. Ceux-ci concernent trois de ses composantes : les frais de subsistance, le revenu protégé et les frais de subsistance pour garde d'enfant.

## 1.1 FRAIS DE SUBSISTANCE

La documentation officielle définit les frais de subsistance comme l'ensemble des dépenses que doit assumer une personne étudiante et qui ne sont pas directement liés à sa scolarité. Les frais de subsistance incluent donc, notamment, « le logement, la nourriture, les dépenses personnelles et le transport en commun »<sup>8</sup>. L'AFE octroie aux bénéficiaires du programme une allocation mensuelle, sous forme de prêts, de bourses, ou d'une combinaison des deux, visant à rembourser ces frais. En 2023, cette allocation s'élève à un maximum<sup>9</sup> de 1 283 \$ par mois.<sup>10</sup> De toute évidence, ce montant demeure bien en deçà de ce qui est généralement considéré comme un revenu viable. Le revenu viable est un indicateur créé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) qui vise à mesurer le « revenu nécessaire [...] pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté »<sup>11</sup>. Le calcul se base sur le prix d'un panier de consommation moyen dans sept villes québécoises. Selon cet indice, le revenu annuel après impôt considéré viable pour une personne habitant seule à Montréal s'élevait à 32 252 \$<sup>12</sup> en 2023. Or, le revenu

---

<sup>4</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours, *Statistiques de l'aide financières aux études – rapport 2020-2021* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023). p. 5.

<sup>5</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans *Ibid.* et Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur. Direction générale des politiques et de la performance *Op. cit.*

<sup>6</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours. *Op. cit.* p. 8.

<sup>7</sup> Unité de travail pour l'impangation de logement étudiant. « Le logement étudiant au Québec : Rapport de recherche, Janvier 2022 », 2022. p. 3.

<sup>8</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2023 Hiver / Été 2024 (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023). p. 12.

<sup>9</sup> « allocation maximum » renvoie au montant maximale que peut recevoir une personne bénéficiaire dont la contribution des parents est nulle.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Vivan Labrie et Nguyen, Minh, avec la collaboration de Couturier Eve-Lyne. « Le revenu viable de 2023 dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 2023. p. 2.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 4.

annuel brut d'une personne prestataire qui étudierait 8 mois par année, dont les parents ne contribuent pas à son revenu et qui amasserait en travaillant durant l'été 6 532 \$, soit le maximum de son revenu protégé<sup>13</sup>, se limite à 21 754 \$<sup>14</sup>. Il demeure donc inférieur de près de 11 000 \$ au revenu viable, ce qui est significatif. Les économies potentielles pouvant être réalisées grâce à la colocation se limitent à un peu plus de 5000 \$<sup>15</sup> annuellement, elles ne permettraient donc pas de combler le manque à gagner.

Les hausses importantes des prix des loyers au cours des dernières années expliquent en large partie l'écart constaté entre un revenu viable et celui d'une grande partie de la communauté étudiante. Selon les données récoltées par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), le prix moyen d'un appartement de deux chambres disponible sur le marché montréalais a bondi de plus de 14 % entre 2022 et 2023, pour atteindre 1615 \$<sup>16</sup>. Depuis 2020, la hausse du prix des loyers à Montréal atteint 25 %<sup>17</sup>. La surchauffe du marché locatif oblige donc un nombre croissant de personnes étudiantes à dépenser pour leur loyer une part de leur revenu significativement plus élevée que le taux d'effort de 30 % recommandé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)<sup>18</sup>. La SCHL considère que de consacrer une plus grande partie de son revenu au paiement de son loyer est indicateur d'une situation financière précaire. Selon l'UTILE, 64 % de la communauté étudiante du Québec consacrerait aujourd'hui plus de 30 % de leurs revenus pour se loger. À titre indicatif, un logement à 1615 \$ qui serait partagé par deux personnes inscrites dans un programme de baccalauréat disposant de l'aide maximale offerte par l'AFE représenterait 45 % du revenu mensuel dont elles disposent<sup>19,20</sup>.

Afin de doter les prestataires de l'AFE d'un revenu viable qui leur permettrait de mieux faire face à la hausse généralisée du coût de la vie, la Fédération estime qu'un doublement des aides versées est alors nécessaire. Une telle bonification représente un investissement de 500 M\$.

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec investisse 500 M\$ dans le programme d'aide financière aux études afin de doubler les aides versées en prêts et en bourses à ses prestataires.

---

<sup>13</sup> Le revenu protégé est le revenu maximal qu'un prestataire du régime peut gagner en travaillant avant que ses bourses ne soient diminuées. Voir Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2023 Hiver / Été 2024, *Op. cit.* p. 17.

<sup>14</sup> Le revenu annuel maximale d'une personne prestataire de l'AFE qui étudie 8 mois par année est composé d'un revenu d'emploi de 6532 \$, 8 allocations mensuelles de 1283 \$ pour frais de subsistance, 2 paiements ponctuelles de 2016 \$ pour frais de scolarité et deux autres de 463 \$ pour le matériel scolaire.

<sup>15</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>16</sup> Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. « Crise du logement : on s'enfoncé encore plus ! », 2023. p. 8.

<sup>17</sup> Pourcentage calculé à partir de *Ibid.* et Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. « La flambée des loyers : Enquête sur le prix des logement à louer au Québec. », 2020, p. 3.

<sup>18</sup> Société Canadienne d'hypothèque et de logement. *Rapport sur le marché locatif – Janvier 2023* (Ottawa : Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2023), p. 10.

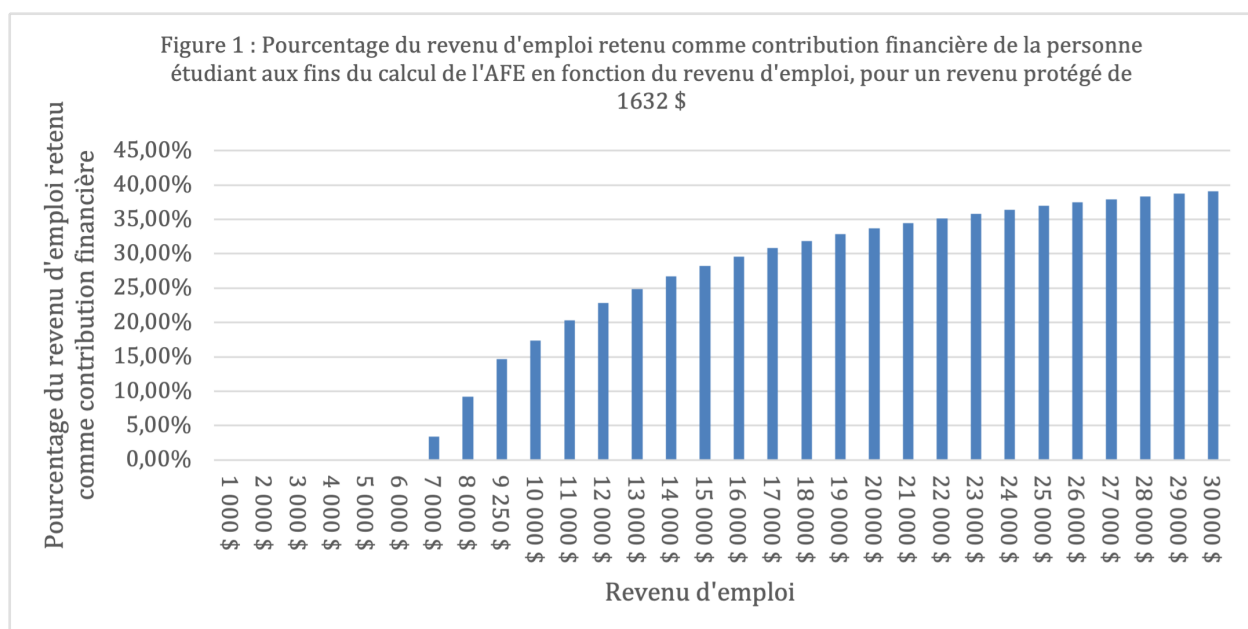
<sup>19</sup> Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant. *Op. Cit.*

<sup>20</sup> Le calcul se base sur un revenu de 21 754 \$ dont la composition est détaillée à la note 13.



## 1.2 REVENU PROTÉGÉ

Une augmentation du revenu protégé représente aussi un bon moyen par lequel le gouvernement peut diminuer la précarité financière de la population étudiante. Le revenu protégé représente le maximum qu'une personne étudiante peut récolter en travaillant durant une année avant que ses bourses ne soient diminuées. Celui-ci s'élève actuellement à 1632 \$ par mois où la personne prestataire n'est inscrite à aucun cours<sup>21</sup>. Au-delà de ce seuil, une part croissante du revenu d'emploi sera retenu aux fins du calcul de la contribution de la personne étudiante par l'aide financière aux études. En d'autres termes, une fois passé le seuil défini par le revenu protégé, une hausse des revenus d'emploi entraînera une diminution des bourses offertes par l'AFE, à hauteur de 500 \$ par tranche de 1000 \$ de revenu excédentaire gagné, tel qu'illustré par la figure 1.

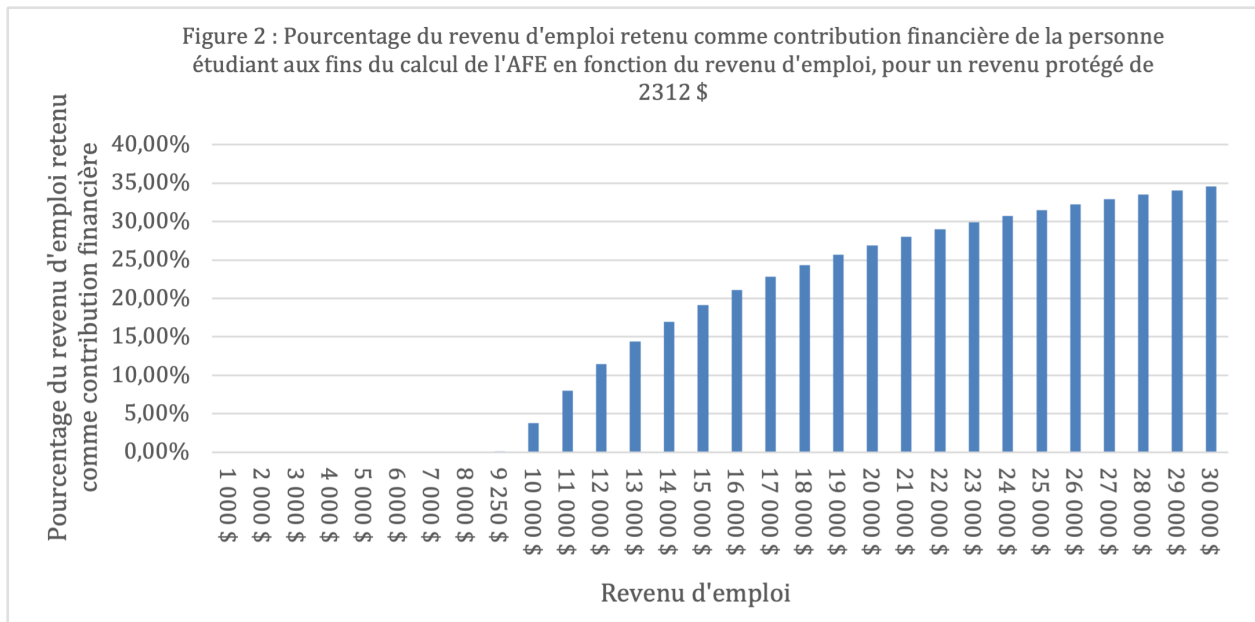


Dans l'état actuel des choses, le niveau trop bas du revenu protégé dissuade donc les personnes étudiantes d'améliorer leur situation financière en augmentant leurs revenus d'emploi. Alors que le salaire minimum atteint désormais 15,25 \$, le revenu protégé mensuel prévu au calcul de l'AFE ne représente que 100 heures travaillées par mois. Cela est bien peu considérant que le contexte économique permettrait à plusieurs de travailler, à temps plein, à des taux horaires souvent plus élevés que le salaire minimum durant les mois où elles ne sont inscrites à aucun cours, d'autant plus qu'il existe toujours une forte demande de main-d'œuvre<sup>22</sup> pour les emplois dits étudiants. Le revenu protégé prévu au calcul de l'AFE apparaît donc très peu adapté à la réalité du marché du travail, à plus forte raison que, comme le relève le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), la « valeur initiale de 2004 [du revenu protégé

<sup>21</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2023 Hiver / Été 2024, *Op. cit.*

<sup>22</sup> Statistique Canada, Caractéristique de la population active selon l'industrie, données annuelles (Tableau 14-10-0023-01; consulté le 31 novembre 2023), <https://doi.org/10.25318/1410002301-fra>.

avait] est déterminée pour correspondre à une équivalence de travail à temps plein (35 heures semaine) [au salaire minimum] durant un mois »<sup>23</sup>. Si le revenu protégé avait augmenté au même rythme que le salaire minimum, il serait aujourd'hui de 2 312 \$. La figure 2 montre l'étendue des revenus supplémentaires que pourraient engranger les personnes étudiantes si une telle mesure venait à être mise en place.



Étant donné les difficultés économiques importantes avec lesquelles est aux prises une part importante de la communauté étudiante, relever le seuil du revenu protégé apparaît donc comme une mesure incontournable.

## Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec investisse dans le programme de l'aide financière aux études les sommes requises pour relever à 2 312 \$ le revenu maximal protégé.

### 1.3 FRAIS DE SUBSISTANCE POUR ENFANT

À l'heure actuelle, le programme d'aide financière aux études prévoit un supplément mensuel de 287 \$ par enfant pour les parents-étudiants<sup>24</sup>. Ce montant vise à compenser une partie des frais liés à la garde d'un ou de plusieurs enfants. En 2020-2021, cette composante du programme a permis de bonifier le revenu de 35 739 parents-étudiants, soit 28,1 % de l'ensemble des bénéficiaires du programme<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2022-2023 – Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). p. 10.

<sup>24</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2023 Hiver / Été 2024 *Op. cit.* p. 13.

<sup>25</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours, *Op. cit.* p. 34.

Le problème que la Fédération désire porter à l'attention du gouvernement concerne l'indexation de ce supplément. En effet, depuis au moins 2011, celui-ci a augmenté à un rythme significativement inférieur à l'inflation. Lors des douze dernières années, les frais de subsistance pour garde d'enfant n'ont augmenté que de 24 %<sup>26</sup> alors que l'inflation a fait augmenter celui du reste des biens de consommation de près de 30 %<sup>27</sup>. Si le supplément pour garde d'enfant avait augmenté au même rythme que l'inflation depuis 2011, il atteindrait aujourd'hui 304 \$. Rehausser le montant du supplément pour garde d'enfant à ce niveau permettrait de réduire la précarité financière de cette population particulièrement vulnérable et de favoriser du même coup la conciliation famille-travail-étude. La Fédération estime qu'une telle mesure coûterait 1,2 M\$.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec investisse 1,2 M\$ afin de hausser à 304 \$ le montant mensuel du supplément pour garde d'enfant du programme d'aide financière aux études.

De manière générale, la Fédération constate que les lacunes de plusieurs des composantes du programme sont dues au fait que leurs paramètres de calcul ne sont pas automatiquement indexés à l'inflation sur une base annuelle. À l'heure actuelle, le choix des paramètres qui feront l'objet d'une indexation, ainsi que son taux, est entièrement à la discrétion du gouvernement. Cette situation a pour effet d'induire des déséquilibres entre les différentes composantes du programme puisque le financement de celles qui ne font pas l'objet d'une indexation régulière aura tendance à diminuer au fil du temps. Le CCAFE avait d'ailleurs, lui aussi, relevé cet enjeu :

*Les paramètres de calcul doivent donc nécessairement évoluer au fil du temps, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et des salaires. Or, cette indexation ne se fait pas automatiquement. Un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur l'aide financière aux études doit être adopté par le Conseil des ministres pour que cette indexation entre en vigueur. [...] Depuis plusieurs années, il recommande que l'indexation des paramètres se fasse de façon automatique et que cette précision soit inscrite dans la loi.<sup>28</sup>*

Dans un souci d'amélioration à plus long terme du programme, la Fédération se rallie donc à la recommandation du CCAFE.

---

<sup>26</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans Ministère de l'Enseignement supérieur. *Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2023 Hiver / Été 2024 Op. cit.* p. 13. et Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. *Une aide à votre portée – 2011-2012* (Québec : Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 2011), p. 18.

<sup>27</sup> Statistique Canada, Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage désaisonnalisées, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. *Op. cit.*

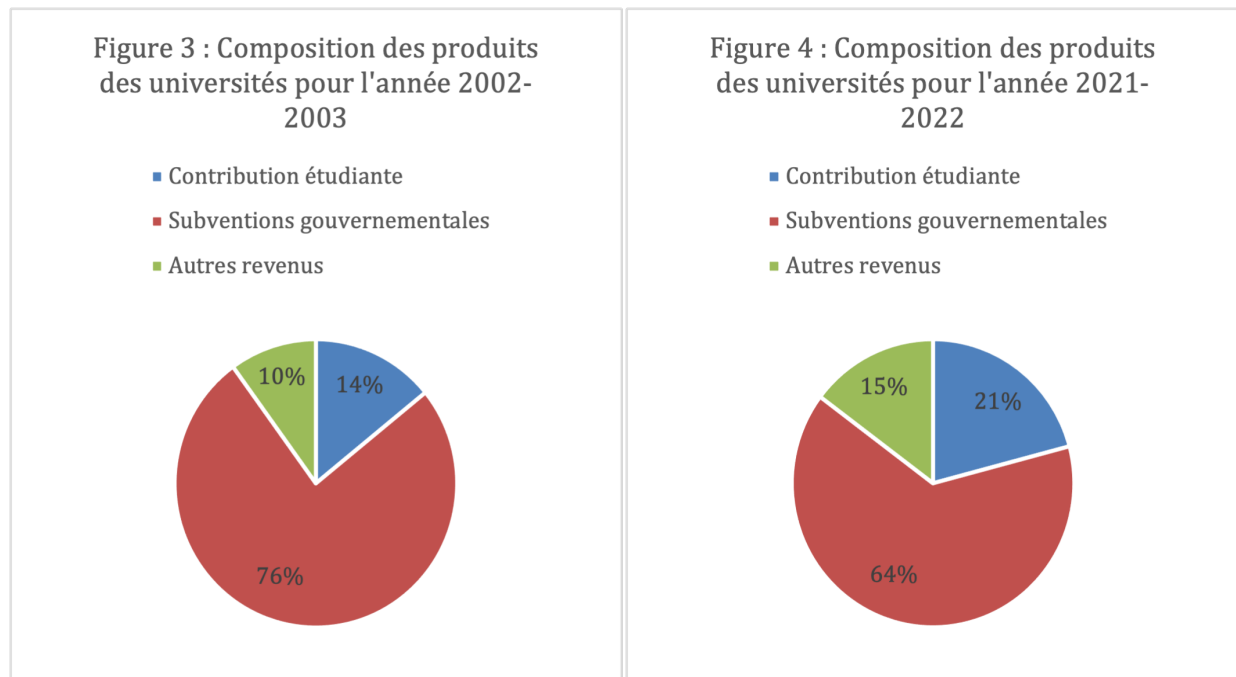
<sup>28</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Op. cit.* p. 9.

**Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec octroie au ministère de l'Enseignement supérieur les fonds nécessaires à la mise en place d'une indexation automatique au taux d'inflation annuel de l'entièreté des paramètres de son programme d'aide financière aux études.

## 2. FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

L'accessibilité aux études supérieures requiert que le financement public demeure une part prépondérante des revenus des universités et que la contribution étudiante soit diminuée le plus possible. À ce chapitre, une brève analyse de l'évolution de la composition du financement des établissements universitaires signale que la part assumée par la communauté étudiante est en nette augmentation depuis au moins les 20 dernières années. Comme l'illustrent les figures 3 et 4, la contribution gouvernementale au financement des universités est passée, depuis 2002-2003, de 76 % à 64 % du total, tandis que la part payée par la communauté étudiante a augmenté de 14 à 21 %.



Source : États financiers des établissements universitaires déposés à l'Assemblée nationale déposée annuellement à l'Assemblée nationale.

Cette forte augmentation de la contribution étudiante possède trois causes principales. La première se rapporte à la déréglementation progressive des droits de scolarité imposés à la communauté étudiante non québécoise. La seconde relève de l'augmentation considérable des frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais administratifs imposés par les établissements d'enseignement. La dernière concerne l'indexation des droits de scolarité au revenu des ménages décidée en 2013.

## 2.1 DÉRÉGLEMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE NON QUÉBÉCOISE

Entamée en 2008<sup>29</sup> pour les programmes de génie, de mathématique, de science pure, de droit et d'administration, puis généralisée à l'ensemble des disciplines en 2018<sup>30</sup>, la déréglementation des droits de scolarité des membres de la communauté étudiante internationale agit depuis les deux dernières décennies comme le principal moteur de l'augmentation de la contribution étudiante au financement des universités. Les réformes de 2008 et de 2018 comportent trois principaux volets. Elles autorisent tout d'abord les universités à déterminer par elles-mêmes le montant exigé pour l'inscription de personnes étudiantes provenant de l'international à leurs programmes d'étude. Elles suppriment ensuite le financement public octroyé pour les inscriptions provenant de cette communauté. Finalement, elles abolissent le mécanisme de redistribution des sommes recueillies par l'inscription de personnes issues de la communauté internationale. Auparavant, une forme de péréquation permettait aux universités qui accueillaient peu de personnes issues de l'international de bénéficier de l'afflux de celles-ci dans d'autres établissements de la province. Désormais, en plus de fixer librement ses tarifs, chaque université peut également conserver l'ensemble des sommes qu'elle reçoit de cette population. Ces trois composantes, communes aux réformes de 2008 et 2018, mettent en lumière le double objectif de ces dernières : accroître la part du financement des universités provenant de la communauté étudiante internationale et diminuer celle provenant de l'État québécois. Ce double objectif était d'ailleurs admis par le ministère lui-même en 2018 :

La déréglementation proposée dans le cadre de la politique permettra d'augmenter les revenus provenant des droits de scolarité des étudiants internationaux pour le réseau universitaire, tout en diminuant les coûts assumés par l'État.<sup>31</sup>

L'analyse des données provenant des états financiers des 19 établissements universitaires de la province démontre que les réformes de 2008 et de 2018 ont pleinement atteint leurs objectifs. En tenant compte de l'inflation et de l'augmentation des effectifs, les tarifs imposés par les universités du Québec à la communauté étudiante internationale sont, en moyenne, 57 % plus élevés en 2021-2022 qu'en 2002-2003. Cette hausse importante du coût des études pour les personnes provenant de l'international, combinée à l'augmentation importante de leur nombre dans les universités québécoises, explique l'importance grandissante des frais payés par cette communauté dans le financement des universités québécoises. En 2002-2003, les montants forfaitaires payés par la communauté internationale représentaient 12 % du total de la contribution étudiante. En 2021-2022, cette proportion atteignait 31 %.<sup>32</sup> Les figures 5 et 6 illustrent

---

<sup>29</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Déréglementation des droits de scolarité des étudiants universitaires internationaux au premier cycle et au deuxième cycle* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2019). p. 10

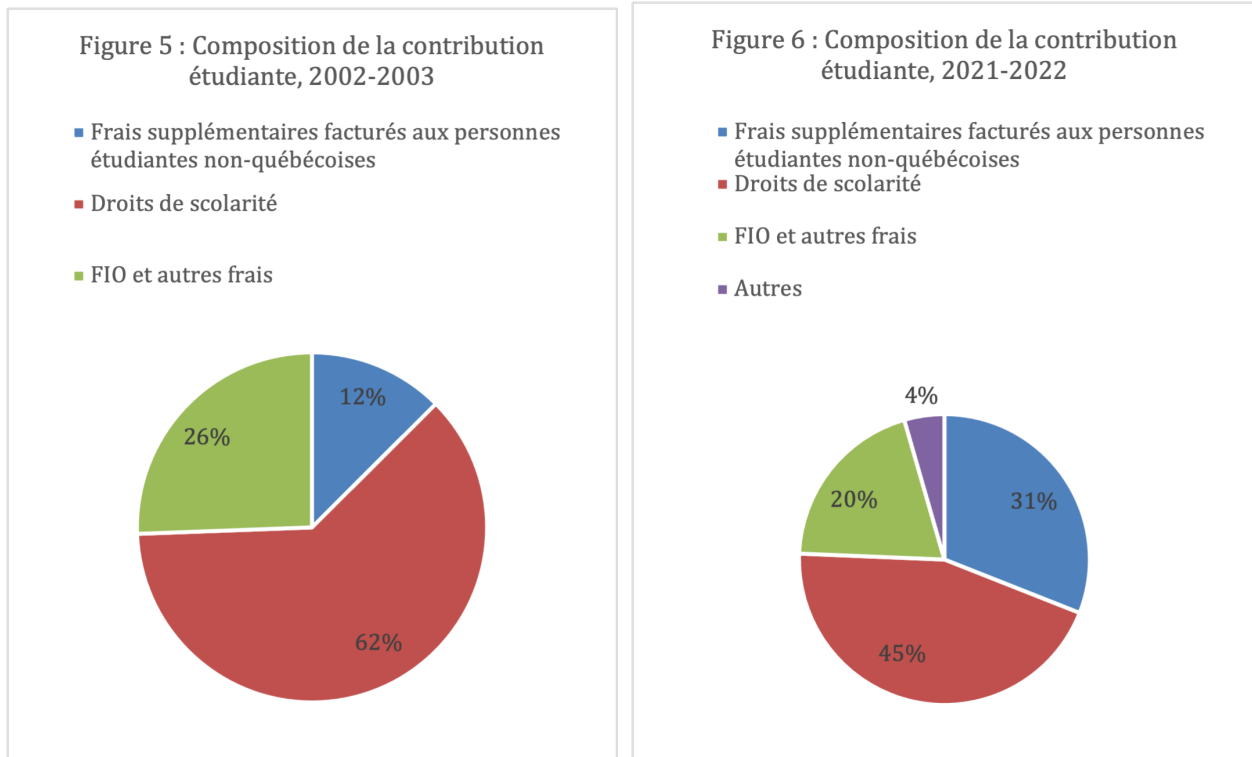
<sup>30</sup> Québec (Province). Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Politique québécoise de financement des universités* (Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018). P. 36.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Les montants forfaitaires payés par les personnes étudiante internationale en 2002-2003 n'incluait pas les droits de scolarité auxquels ils s'additionnaient. Sur le plan comptable, les droits de scolarité payés par les personnes étudiantes

les transformations majeures engendrées par les dérèglementations de 2008 et de 2018 sur la composition de la contribution étudiante.

Source : États financiers des établissements universitaires déposés à l'Assemblée nationale déposée annuellement à l'Assemblée nationale.



Afin de réduire l'appauvrissement de cette communauté et préserver l'accessibilité des universités du Québec pour la communauté étudiante internationale, il est essentiel que le gouvernement réglemente à nouveau les droits de scolarité qui lui sont imposés. Pour améliorer l'équité du financement entre les universités du réseau, il est également primordial de remettre en place un mécanisme de redistribution des sommes supplémentaires qu'engrangent les universités grâce à l'affluence des personnes issues de l'international. Rappelons qu'en 2021-2022, les universités McGill et Concordia ont obtenu 67 % de l'ensemble des revenus provenant de la communauté étudiante provenant de pays pour lesquels les droits ont été dérèglementés. La préservation d'un mécanisme de redistribution de ces montants aurait permis de reverser près de 150 M\$<sup>33</sup> aux 17 autres universités du réseau universitaire québécois.

internationales étaient ajouté à la somme des droits de scolarité payé par les personnes étudiantes réglementées. En 2021-2022, en raison des réformes de 2008 et de 2018 qui ont aboli la notion de « montant forfaitaire » pour une majorité de programmes, cette distinction n'existe plus. L'ensemble des revenus provenant des personnes étudiantes internationales dérèglementées sont comptabilisés sous une même ligne. Afin de pouvoir comparer adéquatement les sommes de 2002-2003 et 2021-2022, un somme équivalente aux droits de scolarité réglementés qu'aurait payée la communauté internationale inscrite à un programme dérèglementé a été soustraite du total des frais payés par celle-ci.

<sup>33</sup> Le calcul se base sur un montant forfaitaire de 400 \$.

## Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec réglemente les droits de scolarité imposés à la communauté internationale

## Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec redistribue équitablement entre les universités du Québec les montants forfaitaires obtenus grâce à l'inscription des membres de la communauté étudiante internationale.

## 2.2 DROITS DE SCOLARITÉ

L'augmentation rapide des droits de scolarité est un autre facteur expliquant l'augmentation rapide de la contribution étudiante au budget des universités. Ceux-ci sont présentement indexés à la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant. Cette indexation a été décidée lors du Sommet de l'éducation du printemps 2013<sup>34</sup> et a deux conséquences.

Elle conduit tout d'abord la communauté étudiante à consacrer une part toujours plus importante de son budget au paiement des droits de scolarité, puisque le revenu des ménages augmente légèrement plus rapidement que le prix des biens de consommation. En effet, comme le montre la figure 7, depuis 2013, le taux d'indexation des droits de scolarité s'est généralement maintenu au-dessus du taux d'inflation annuel. L'inversement de cette tendance en 2022 n'infirme pas cette thèse puisqu'il est dû à l'entrée en vigueur de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, qui plafonne exceptionnellement l'augmentation des droits à 2,64 % et dont l'application devrait cesser dès 2026. En dépit de cette Loi, depuis 2013-2014, l'arrimage des droits de scolarité au revenu des ménages a tout de même engendré une augmentation annuelle moyenne des droits de 2,6 %<sup>35</sup>, alors que l'inflation annuelle moyenne sur la même période se situe à 2,3 %<sup>36</sup>. Entre 2013 et aujourd'hui, le coût des droits de scolarité a ainsi continué de croître à un rythme soutenu. Il est désormais 33 % plus élevé en 2023 qu'en 2013<sup>37</sup>.

---

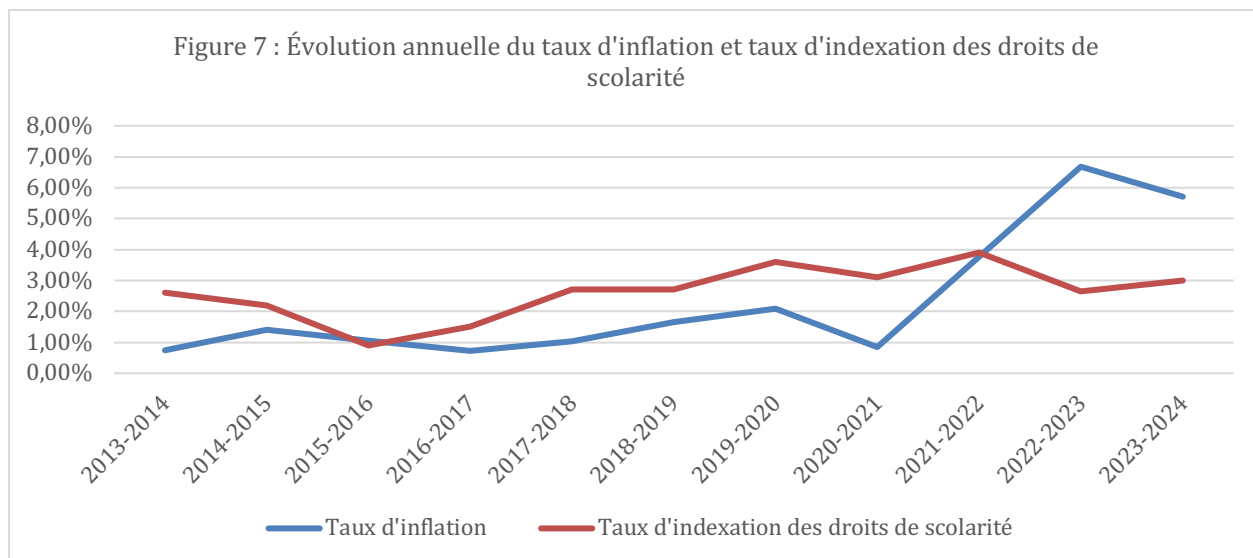
<sup>34</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Direction de la programmation budgétaire et du financement, *Règles budgétaire et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2013-2014* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014). p. 38.

<sup>35</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec.

<sup>36</sup> Pourcentage calculé à partir de données puisées à Statistique Canada, Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds, en dollars canadiens courants, x1000 (Tableau 37-10-0026-01; consulté le 7 février 2023), <https://doi.org/10.25318/3710002601-fra>.

<sup>37</sup> Pourcentage calculé à partir de données puisées dans : Québec (Province). Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Op. cit.*, p. 33 et Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. *Op. cit.*, p. 126.





L'augmentation rapide de la contribution étudiante s'explique non seulement par l'indexation des droits aux revenus des ménages, mais aussi par la croissance relativement modeste des investissements publics. L'enjeu est que le prix des droits de scolarité augmente à un rythme plus rapide que celui des investissements publics dans les universités du Québec. Les revenus des universités provenant des subventions de l'État québécois ont augmenté de 90 % dans les deux dernières décennies alors que ceux provenant des droits de scolarité ont augmenté de 116 %. La Fédération désire rappeler au gouvernement que ce gonflement de la facture étudiante, s'il n'est pas contenu, risque à long terme de réduire significativement l'accessibilité aux établissements universitaires pour les populations les plus défavorisées.

Il apparaît ainsi nécessaire que le ministère des Finances profite de l'élaboration du budget provincial 2024-2025 pour limiter au maximum la hausse des droits de scolarité. Un gel de ces derniers permettrait de diminuer la précarité financière de la population étudiante tout en préservant l'abordabilité des établissements universitaires de la province. Dans le contexte où l'augmentation de plusieurs tarifs gouvernementaux sera plafonnée à 3 % jusqu'en 2026 afin de lutter contre l'inflation, la Fédération estime que la mise en place d'un gel des frais de scolarité pour la même période coûterait 45 M\$ au trésor public<sup>38</sup>.

### Recommandation 7

Que le ministère des Finances augmente de 45 M\$ sur trois ans le budget des universités du Québec afin de permettre un gel des droits de scolarité.

## 2.3 FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES

L'augmentation importante des frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais administratifs explique aussi l'augmentation importante de la contribution étudiante depuis les deux dernières décennies. En 2002-2003, les établissements universitaires de la province amassaient 132 M\$ par l'entremise de ces frais. En

<sup>38</sup> Le calcul se base sur les données disponibles à Gouvernement du Québec, « Système d'information financière des universités (SIFU) », 2021, <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites>.

2021-2022, ceux-ci s'élevaient à 308 M\$.<sup>39</sup> En tenant compte de l'augmentation des effectifs, les FIO et autres frais administratifs étaient, par personne étudiante, 57 % plus élevée en 2021-2022 qu'en 2002-2003. Il s'agit d'une augmentation beaucoup plus rapide que l'inflation, qui, sur la même période, est de 43 %. Cette augmentation peut s'expliquer par la perte de vitesse du financement public, qui incite les associations étudiantes à s'entendre avec les établissements universitaires<sup>40</sup> pour l'imposition de FIO servant à financer de nouveaux services. Si la liberté dont dispose les associations étudiantes de s'entendre avec les établissements universitaires pour la création de nouveaux FIO doit être préservée, des mesures doivent néanmoins être mise en place pour limiter l'augmentation importante de ces frais depuis les deux dernières décennies. Un tel objectif nécessite d'augmenter davantage le financement public des universités afin que de nouveaux services puissent être mis en place sans augmenter du même coup la facture étudiante.

### **Recommandation 8**

Que le gouvernement limite l'augmentation importante des frais administratifs en augmentant le financement public des universités.

---

<sup>39</sup> Chiffres obtenus au moyen d'une compilation des données budgétaires provenant des états financiers des établissements universitaires.

<sup>40</sup> En vertu de l'article 3.3.2 des *Règles budgétaires et calcul de subventions aux universités du Québec*, toute modification ou ajout de FIO requiert une entente entre l'université et l'association étudiante accrédité du campus.

## 5. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les universités jouent un double rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Tout d'abord comme productrices de connaissances et de technologies qui faciliteront la lutte contre le réchauffement et l'adaptation à ses effets, mais aussi en tant que gestionnaires de vastes parcs immobiliers dont les émissions sont loin d'être négligeables. En 2022-2023 seulement, celui administré par l'Université de Montréal était, en effet, responsable de l'émission de plus de 28 millions de kilogrammes de CO<sub>2</sub> équivalent, en raison principalement de l'utilisation de systèmes de chauffage fonctionnant au gaz naturel<sup>41</sup>. À titre indicatif, ce niveau d'émission représente celles émises par la combustion de plus de 12 millions de litres d'essence.<sup>42</sup> Le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV2030) nous informe qu'à ce titre, les universités font partie du troisième secteur produisant le plus de gaz à effet de serre au Québec : le bâtiment. En 2017, ce dernier était effectivement responsable de plus de 10 % des émissions de gaz à effet de serre de la province<sup>43</sup>, et de près de 75 % des émissions dont est responsable l'État québécois<sup>44</sup>. Puisque le PEV2030 requiert des institutions publiques de faire preuve d'exemplarité en matière de transition écologique, la cible de réduction à laquelle sont soumis les bâtiments administrés par des entités publiques est plus sévère que celle imposée au reste du secteur du bâtiment. Le PEV2030 prescrit effectivement aux bâtiments administrés par l'État ou ses mandataires une diminution de 60 % de leurs émissions<sup>45</sup> alors que la cible est de 50 %<sup>46</sup> pour le parc immobilier du secteur privé. Octroyer aux universités un meilleur financement pour leur permettre d'accélérer leur transition écologique représente donc un bon moyen d'atteindre les objectifs établis par le gouvernement pour les bâtiments du secteur public.

À ce chapitre, plus pourrait être fait puisque le financement destiné à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc universitaire stagne depuis sa création en 2007. En effet, depuis les 16 dernières années, les 19 universités de la province se partagent une subvention annuelle de 3 M\$ pour le financement de projets d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments. Ce montant n'a jamais été ajusté à l'inflation, ce qui fait en sorte qu'ils ne sont aujourd'hui plus adaptés aux coûts liés à ce genre de travaux. L'impact réel de l'argent réservé pour ces projets est donc plutôt limité : d'une année à l'autre, jamais plus de trois universités ne sont en mesure d'obtenir une subvention<sup>47</sup>. L'enveloppe budgétaire destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur devrait minimalement permettre à tous les

---

<sup>41</sup> Université de Montréal, « Empreinte carbone », s.d, <https://durable.umontreal.ca/empreinte-carbone/>.

<sup>42</sup> United States Environment Protection Agency, « Greenhouse gas equivalencies calculator », juillet 2023, <https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator#results>

<sup>43</sup> Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques. *Op. cit.* p. 52.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>47</sup> Cette affirmation s'appuie sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires de la période 2007-2026. Disponible à Ministère de l'éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur, « Plan quinquennal d'investissements universitaires et cadre de référence », s.d, <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/plan-quinquennal-dinvestissements-universitaires-et-cadre-de-reference/>.

établissements d'obtenir du financement pour leurs projets. Puisque la subvention maximale par établissement prévu au cadre de référence du plan quinquennal est de 1 M\$, le coût d'une telle mesure serait de 16 M\$.

**Recommandation 9**

Que le ministère des Finances du Québec augmente de 16 M\$ l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur.

**Recommandation 10**

Que l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur soit annuellement indexée à l'inflation.

## 6. RÉMUNÉRATION DES STAGES

À l'heure actuelle, les stagiaires du Québec reçoivent une rémunération qui varie grandement selon les programmes d'études. D'un côté, les personnes inscrites dans un nombre significatif de programmes, tel qu'en nutrition, ergothérapie ou audiologie, notamment, ne disposent encore aujourd'hui d'aucune forme de rémunération pour le travail qu'elles réalisent dans le cadre des stages obligatoires prévus à leurs cursus. De l'autre, depuis l'entrée en vigueur du programme *Soutien à la réussite et à la persévérance des stagiaires*, dès 2019, et du programme *Perspective Québec*, depuis 2021, plusieurs bénéficient aujourd'hui de bourses dont les valeurs sont de 2500<sup>48</sup> à 4000 \$<sup>49</sup>, respectivement. Enfin, plusieurs, principalement dans les domaines de l'ingénierie, des technologies et de l'administration, bénéficient lors de leurs stages d'une rémunération largement supérieure à celle du reste des stagiaires. Quoi qu'il en soit, rémunérée ou pas, une forte majorité des stagiaires ont en commun de s'identifier comme femme, à un taux de 64 %<sup>50</sup> pour les stagiaires universitaires, et de travailler dans le secteur public. Les secteurs de la santé et de l'éducation, à eux seuls, embauchent près de 62 % des personnes stagiaires inscrites dans les universités du Québec.<sup>51</sup>

Sous cet angle, force est de constater que le traitement inégal des stagiaires au Québec s'inscrit dans une division genrée du travail. Cette division tend à mettre en avant la nature productive du travail réalisé dans les domaines à prédominance masculine tout en réduisant le travail effectué dans des domaines liés à la reproduction sociale, comme la santé et l'éducation, à un caractère vocationnel. Dans ce contexte, l'inégale rémunération des stagiaires participe au renforcement des inégalités entre les genres, encore bien présentes au Québec. Rappelons qu'en 2022, le revenu net des Québécoises était 21 % moins élevé que celui des hommes de la province.<sup>52</sup>

De surcroît, il est important de souligner la production économique des stagiaires. En effet, un stage ne constitue pas seulement une opportunité d'apprentissage pour la personne stagiaire, puisqu'un stagiaire effectue une prestation de travail utile à la société québécoise et à son économie. Ne pas offrir de rémunération au stagiaire revient donc à complètement passer sous silence les services rendus et leur valeur. En contexte de pénurie de main-d'œuvre, il apparaît évident que le travail effectué par les stagiaires ne peut être réduit à son unique dimension pédagogique : les stagiaires participent à la production de bien et de service essentiels au fonctionnement de leurs milieux de travail.

---

<sup>48</sup> Gouvernement du Québec, « Programmes d'études admissibles – Bourses Perspective Québec », 31 novembre 2023, <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-perspective/programmes-admissibles>

<sup>49</sup> Gouvernement du Québec, « Programmes de formation admissibles – Bourses pour les stagiaires », 31 novembre 2023, <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires/programmes-admissibles>

<sup>50</sup> Milène Lokroy avec la collaboration de Posca, Julia. « Estimation des coûts d'une rémunération des stges au niveau postsecondaire », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 2023. p. 2.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Gouvernement du Québec, « Revenu moyen », 30 novembre 2023, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/revenu-moyen#>

Qui plus est, l'obligation de suivre un stage peu ou pas rémunéré agit comme un facteur de précarisation des personnes stagiaires puisqu'en plus de diminuer les revenus de la personne étudiante, la poursuite d'un stage augmente également ses dépenses. En effet, pour plusieurs, la poursuite d'un stage peut impliquer des déplacements supplémentaires, voire même un déménagement. Le stress financier ainsi que la surcharge de travail engendrés par l'obligation de suivre un stage non rémunéré représente alors un risque pour la santé psychologique de plusieurs.

Améliorer la rémunération des stagiaires représente donc un geste concret à la fois pour réduire la précarité étudiante et pour combattre les inégalités économiques entre les genres. De plus, dans le contexte où les milieux de l'éducation et de la santé sont actuellement aux prises avec d'importants problèmes de main-d'œuvre, rémunérer l'ensemble des stagiaires apparaît comme une mesure absolument incontournable pour améliorer l'attractivité de ces professions.

Une étude récente de l'IRIS évalue à 500 M\$ le coût d'une telle mesure.

**Recommandation 11**

Que le gouvernement du Québec investisse 500 M\$ pour rémunérer l'ensemble des stagiaires du Québec.

## CONCLUSION

Pour 2024-2025, il est temps que le gouvernement redouble ses efforts pour atténuer la crise de l'augmentation du coût de la vie et celle des changements climatiques. Les demandes contenues dans ce mémoire représentent autant de pistes de solution à ces crises. Les investissements demandés pour l'AFE, la rémunération financière des stages et pour geler les frais de scolarité permettraient d'atténuer les conséquences de l'inflation sur le portefeuille d'un grand nombre de personnes étudiantes. Celle concernant la transition écologique des universités contribuerait à l'atteinte des objectifs du PEV20230 et à l'amélioration du bilan carbone du secteur de l'enseignement au supérieur au Québec. La Fédération espère que le gouvernement saura tenir compte de ces demandes lors de l'élaboration de son prochain budget.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec investisse 500 M\$ dans le programme d'aide financière aux études afin de doubler les aides versées en prêts et en bourses à ses prestataires.

### Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec investisse dans le programme de l'aide financière aux études les sommes requises pour relever à 2 312 \$ le revenu maximal protégé.

### Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec investisse 1,2 M\$ afin de rehausser à 304 \$ le montant du supplément pour garde d'enfant du programme d'aide financière aux études.

### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec octroie au ministère de l'Enseignement supérieur les fonds nécessaires à la mise en place d'une indexation automatique au taux d'inflation annuel de l'entièreté des paramètres de son programme d'aide financière aux études.

### Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec réglemente les droits de scolarité imposés à la communauté étudiante internationale.

### Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec redistribue équitablement entre les universités du Québec les montants forfaitaires obtenus grâce à l'inscription des membres de la communauté étudiante internationale.

### Recommandation 7

Que le ministère des Finances augmente de 45 M\$ sur quatre ans le budget des universités du Québec afin de permettre un gel des droits de scolarité.

### Recommandation 8

Que le gouvernement limite l'augmentation importante des frais administratifs en augmentant le financement public des universités.

### Recommandation 9

Que le ministère des Finances du Québec augmente de 16 M\$ l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur.

### Recommandation 10

Que l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur soit annuellement indexée à l'inflation.

### Recommandation 11

Que le gouvernement du Québec investisse 500 M\$ pour rémunérer l'ensemble des stagiaires du Québec.



## BIBLIOGRAPHIE

Charles Carrier-Plante et Retg, Cécile. « Les stages et les stagiaires du réseau universitaire québécois : portrait, enjeux et réalités ». Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM), 2018, 100 p.

Gouvernement du Québec. « Système d'information financière des universités (SIFU) ». 2021. <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites> .

Gouvernement du Québec, « Programmes de formation admissibles – Bourses pour les stagiaires », 2023, <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires/programmes-admissibles>.

Gouvernement du Québec, « Programmes d'études admissibles – Bourses Perspective Québec », 2023, <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-perspective/programmes-admissibles>.

Gouvernement du Québec, « Revenu moyen », 2023, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/revenu-moyen#>.

Labrie, Vivian et Nguyen, Minh, avec la collaboration de Couturier, Eve-Lyne. « Le revenu viable de 2023 dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt ». *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 2023. 28 p.

Milène Lokroy avec la collaboration de Posca, Julia. « Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire ». *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 2023. 17 p.

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. *Une aide à votre portée – 2011-2012*. Québec : Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 2011. 51 p.

Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur. « Plan quinquennal d'investissements universitaires et cadre de référence ». s.d. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/plan-quinquennal-dinvestissements-universitaires-et-cadre-de-reference/>.

Ministère de l'Enseignement supérieur. *Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2023 Hiver / Été 2024*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023. 38 p

Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques. *Plan pour une économie verte 2030 – Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Québec : Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, 2020. 128 p.

Québec (Province). Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Politique québécoise de financement des universités*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018. 48 p.

Québec (Province). Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire. *Stages étudiants : programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires. Portrait, enjeux et pistes de solution*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019. 18 p.

Québec (Province). Ministère et de l'Enseignement supérieur. Direction générale des politiques et de la performance. *Rapport annuel 2020-2021 – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2021. 162 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Déréglementation des droits de scolarité des étudiants universitaires internationaux au premier cycle et au deuxième cycle*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2019. 38 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. *Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2022-2023 – Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022. 250 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours. *Statistiques de l'aide financière aux études – rapport 2020-2021*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023. 52 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Direction de la programmation budgétaire et du financement. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec -- Année universitaire 2013-2014*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014. 169 p.

Société canadiennes d'hypothèque et de logement. *Rapport sur le marché locatif – Janvier 2023*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2023. 180 p.

Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. « La flambée des loyers : Enquête sur le prix des logements à louer au Québec. », 2020, 15 p.

Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. « Crise du logement : On s'enfonce encore plus », 2023. 29 p.

Statistique Canada, Caractéristique de la population active selon l'industrie, données annuelles (Tableau 14-10-0023-01; consulté le 31 novembre 2023), <https://doi.org/10.25318/1410002301-fra>.

Statistique Canada, Droits de scolarité et frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens selon le niveau d'études (Tableau 37-10-0121-01; consulté le 7 février 2023). <https://doi.org/10.25318/3710012101-fra>.

Statistique Canada, Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage désaisonnalisée, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (Tableau 18-10-0004-13; consulté le 26 octobre 2023). <https://doi.org/10.25318/1810000401-fra>.

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant. « Le logement étudiant au Québec : Rapport de recherche, Janvier 2022 », 2022. 60 p.

United States Environment Protection Agency, « Greenhouse gas equivalencies calculator », juillet 2023, <https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator#results>.

Université de Montréal, « Empreinte carbone ». s.d. <https://durable.umontreal.ca/empreinte-carbone/>.